

## TARIFS DES HONORAIRES au 1<sup>er</sup> Septembre 2016

Arrêté du 29 juin 1990

### VENTES :

Biens inférieurs ou égaux à 64 999 € : Forfait 3800 € HT, TVA à 20% en sus,  
 Biens supérieurs à 65 000 € et inférieurs à 219 999 € : 5,8% sur le prix de vente, TVA à 20% en sus,  
 Biens de 220 000 € à 299 999 € : forfait de 15 000 € TTC  
 Biens de 300 000 € à 349 999 € : forfait de 17 000 € TTC  
 Biens de 350 000 € à 399 999 € : forfait de 19 000 € TTC  
 Biens de 400 000 € à 449 999 € : forfait de 21 000 € TTC  
 Biens de 450 000 € à 499 999 € : forfait de 23 000 € TTC  
 Biens de 500 000 € à 599 999 € : forfait de 25 000 € TTC  
 Biens de 600 000 € à 699 999 € : forfait de 30 000 € TTC  
 Biens de 700 000 € à 799 999 € : forfait de 35 000 € TTC  
 Biens de 800 000 € à 899 999 € : forfait de 40 000 € TTC  
 Biens supérieurs à 900 000 € : forfait de 45 000 € TTC

et sont à la charge de l'acheteur, sauf convention contraire.

### LOCATIONS

Conformément au décret de la Loi ALUR applicable en Zone non-tendue

		Surface inférieure à 30m <sup>2</sup>	Surface de 31m <sup>2</sup> à 80 m <sup>2</sup>	Surface supérieure à 81 m <sup>2</sup>
<b>Bailleur</b>	Honoraires d'entremise et de négociation	2 % TTC du loyer annuel hors charges	2 % TTC du loyer annuel hors charges	
	Visite – constitution du dossier – rédaction du bail	7 € TTC par m <sup>2</sup>	5 € TTC par m <sup>2</sup>	5 € TTC par m <sup>2</sup>
	État des lieux	3 € TTC par m <sup>2</sup>	2 € TTC par m <sup>2</sup>	2 € TTC par m <sup>2</sup>
<b>Locataire</b>	Visite – constitution du dossier – rédaction du bail	7 € TTC par m <sup>2</sup>	5 € TTC par m <sup>2</sup>	5 € TTC par m <sup>2</sup>
	État des lieux	3 € TTC par m <sup>2</sup>	2 € TTC par m <sup>2</sup>	2 € TTC par m <sup>2</sup>